N° 2011-131

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le **vendredi 29 avril 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVC	CONVOCATION		
Date	22/04/2011		
Affichage	22/04/2011		

Etaient Présents: POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, SEZANNE Philippe.

	BRE DES M E ONSEIL M UN	
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	22	11

Etaient Représentés:

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène MUSSON Pascal pouvoir à CIRIO Raymond NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric CODURI Laetitia pouvoir à GUIGLI Catherine JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed DAVANTURE Bruno pouvoir à BRUNET Pascale ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe

THEME: PATRIMOINE 2

OBJET:: ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET DES VILLES A SECTEURS SAUVEGARDES ET PROTEGES (ANVPAH & VSSP)

Absents-Excusés:

DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESCALLIER Karine, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur: Yvon AIGUIER

L'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (A.N.V.P.A.H. & V.S.S.P.) réunit aujourd'hui plus de 130 villes et territoires porteurs d'un label "ville et pays d'art et d'histoire", d'un secteur sauvegardé ou d'une Z.P.P.A.U.P. (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), qui souhaitent partager leurs interrogations et leurs expériences sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine.

L'A.N.V.P.A.H. & V.S.S.P. a pour objectifs au niveau national et international, de:

- mettre en réseau les compétences de tous les acteurs du patrimoine, élus et techniciens et favoriser les coopérations ;
- développer la connaissance mutuelle et les échanges entre les villes et territoires ;
- contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire et du patrimoine, en participant à l'évolution du cadre législatif, des outils de la protection et de la valorisation du patrimoine ;
- accompagner villes et territoires dans la mise en œuvre de leur politique patrimoniale ;
- mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine, notamment en structurant le dialogue avec les instances nationales et en assurant une veille sur l'actualité du patrimoine.

L'A.N.V.P.A.H. & V.S.S.P. travaille notamment sur les thèmes suivants aussi bien au niveau national qu'international :

- la fiscalité, la décentralisation, la gestion du patrimoine ;
- les centres anciens comme modèles de villes durables ;
- patrimoine et qualité résidentielle ;
- le patrimoine au cœur du projet global des territoires ;
- la reconversion du patrimoine et l'évolution des grandes emprises ;
- patrimoine et tourisme culturel : l'A.N.V.P.A.H. & V.S.S.P. œuvre à une meilleure synergie des stratégies des politiques touristiques et patrimoniales ;
- les outils, les acteurs de la médiation du patrimoine.

L'A.N.V.P.A.H. & V.S.S.P. favorise les échanges d'expériences et propose :

- des commissions et ateliers thématiques rassemblant élus et techniciens des collectivités, représentants ;
- des ministères et structures nationales, experts, professionnels du patrimoine ;
- des journées de réflexion traitant de l'actualité du patrimoine ;
- des formations et séminaires techniques ouverts à tous (patrimoine et territoires, architecture contemporaine en secteur protégé, mixité sociale et des fonctions en centre ancien...);
- des expertises et visites, menées auprès des membres qui en font la demande ;
- des outils d'informations et de diffusion (éditions thématiques, ouvrages méthodologiques et techniques,
- plaquettes de communication sur le réseau...).

Elle associe un grand nombre d'acteurs publics et privés, afin d'élaborer une méthode qui concilie sécurité, développement durable, performance énergétique, salubrité patrimoine, pour accompagner les collectivités face aux enjeux posés par le développement durable et les économies d'énergies : ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Ecologie, du Développement durables, Caisse de dépôts, Agence nationale pour la rénovation urbaine, agence nationale de l'habitat, CAUE, professionnels du bâti, Association nationale des architectes des bâtiments de France...

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération internationale, le ministère des Affaires étrangères et Européennes apporte aussi un soutien continu à l'A.N.V.P.A.H .& V.S.S.P. : échanges, formations, rencontres, programmes européens sont également réalisés en partenariat avec la convention France-UNESCO, Cités Unies France, Relais culture Europe, les ambassades et les villes et ministères des pays partenaires. Dans le cadre de ses missions et travaux, l'A.N.V.P.A.H. & V.S.S.P. ouvre aussi des partenariats avec le ministère de la Défense, la Fédération des Parcs naturels régionaux, ICOMOS, plusieurs universités et écoles d'architecture et du paysage, le Centre des hautes études de Chaillot, les Journées juridiques du Patrimoine, la Fondation du Patrimoine, l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble, les Vieilles Maisons Françaises...

La cotisation annuelle est fixée à 0,040 € par habitant (11 851), soit 474,04 € pour la ville de Briançon.

C'est pourquoi, considérant l'intérêt que représente l'adhésion de la ville à l'A.N.V.P.A.H. & V.S.S.P. pour la conduite de nombreux projets d'urbanisme, de patrimoine, de tourisme, de coopération décentralisée, considérant que les actions proposées vont dans le sens de la politique urbaine et patrimoniale conduite par la ville, et dans l'intérêt d'un échange d'expériences avec d'autres collectivités, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la ville à l'A.N.V.P.A.H. & V.S.S.P.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à ce renouvellement d'adhésion et à verser la cotisation annuelle d'un montant de 474,04 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 30 CONTRE: 0

ABSTENTION: 0 NE VOTE PAS: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FR

REÇU LE

TRANSMIS LE 3-MAI 2011
PUBLIÉ LE 3-MAI 2011
NOTIFIÉ LE